



**Rapport d'Orientation Budgétaire  
Analyse financière 2017-2024  
Budget Principal et Budget Annexe**

# Sommaire

- ① Contexte national
- ② Analyse rétrospective 2017 – 2019 d'Essarts en Bocage
- ③ Analyse prospective 2020 – 2024 d'Essarts en Bocage
- ④ Synthèse
- ⑤ Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
- ⑥ Budget annexe lotissement

# 01

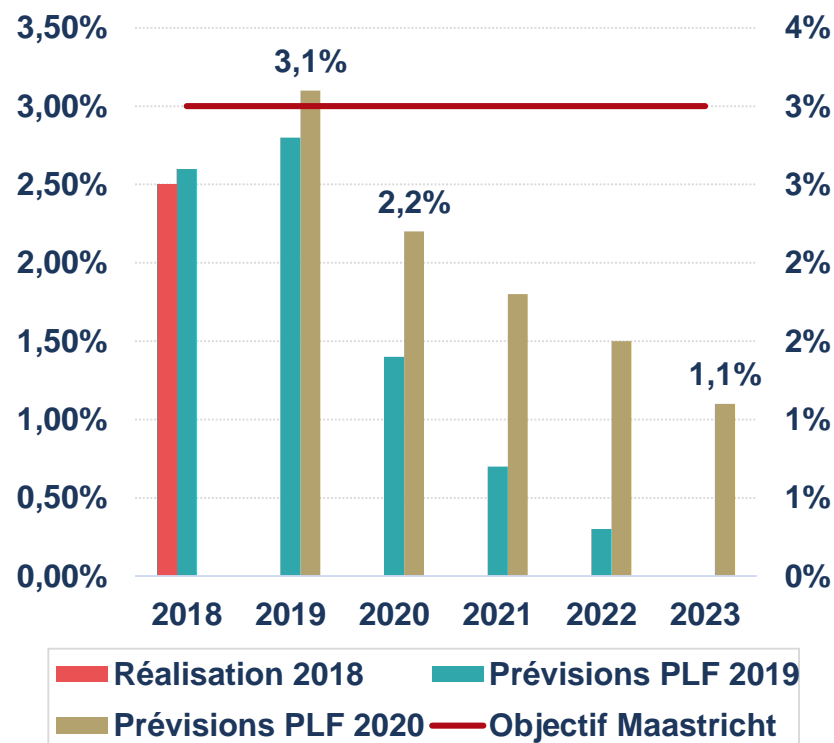
---

## Contexte national

# Contexte macro-économique France

- ▲ La croissance du PIB français a décéléré en 2018 en se positionnant à 1,7%. Dans ses projections économiques de septembre 2019, la Banque de France attend une croissance de 1,3% par an sur la période 2019-2020 puis 1,4% en 2021.
- ▲ L'inflation atteindrait 1,3% en 2019 puis continuerait de reculer jusqu'à 1,1% en moyenne annuelle en 2020, en lien avec les prix de l'énergie en baisse. Elle se redresserait à 1,3% seulement en 2021.
- ▲ Si la dette publique a de nouveau progressé de 56,6 milliards d'euros l'an passé, pour atteindre un total de 2 315 milliards d'euros, le déficit public a toutefois été révisé à la baisse par l'INSEE pour 2018 (2,5% soit le plus bas niveau depuis 2006) et 2019 (3% contre 3,2% prévus initialement).
- ▲ Les objectifs de réduction du déficit annoncés dans le PLF 2019 ne sont pas atteints. En effet, alors que le retour à l'équilibre était attendu pour 2023, le gouvernement annonce 2,2% en 2020 (certes le plus faible niveau depuis 2001) et encore 1,1% en 2023.

## Trajectoire du déficit public (en % du PIB)



Source : PLF 2020

# Focus Loi de Finances(LFI) 2019 et Projet Loi de Finances (PLF) 2020

- ▲ Après un prélèvement de 11,5 Mds € sur les dotations des collectivités entre 2014 et 2017, les lois de finances 2018 et 2019 ont initié une stabilisation de l'enveloppe de DGF, de même que le PLF 2020. Ce dernier maintient l'abondement de la DSU et de la DSR à hauteur de 90 M€ chacune.
- ▲ Les collectivités dont les DRF sont supérieures à 60 M€ ont contractualisé avec l'Etat afin de limiter à 1,2% l'évolution de leur DRF entre 2018 et 2020 (modulable sur critères). Par ailleurs, l'ensemble des collectivités verront leur ratio de désendettement mis sous surveillance (12 ans maximum pour le bloc communal, mais un objectif non contraignant), dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022.
- ▲ L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre du dégrèvement Macron sur la taxe d'habitation pour 80% des ménages assujettis, en fonction de leur revenu fiscal de référence. Ce dégrèvement est progressif : 30% en 2018, 65% en 2019% et 100% en 2020 (sur la base des taux et abattements 2017). L'article 5 du PLF 2020 prévoit que les communes et les EPCI perdent leur pouvoir de taux sur la TH en 2020.
- ▲ En outre, la promesse du Président Macron d'instaurer la suppression de la TH pour 100% des assujettis est tenue dans le PLF 2020. A compter de 2021, la part départementale de la taxe sur le foncier bâti des départements sera transférée aux communes ; ainsi, le taux de TFB de chaque commune sera égal à la somme du taux départemental 2020 et du taux communal 2019. Un coefficient correcteur sera instauré pour neutraliser les écarts de compensation.
- ▲ Chaque année, le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité est indexé à l'inflation constatée de novembre N-1 à novembre N lors du vote de la loi de finances. Après 1,2% en 2018, il a été plus dynamique en 2019 (2,2%). Alors que le PLF 2020 suspendait initialement la revalorisation forfaitaire de la base TH en 2020, un amendement de la commission des finances à l'Assemblée nationale a finalement réintroduit un coefficient de 0,9% pour l'an prochain.

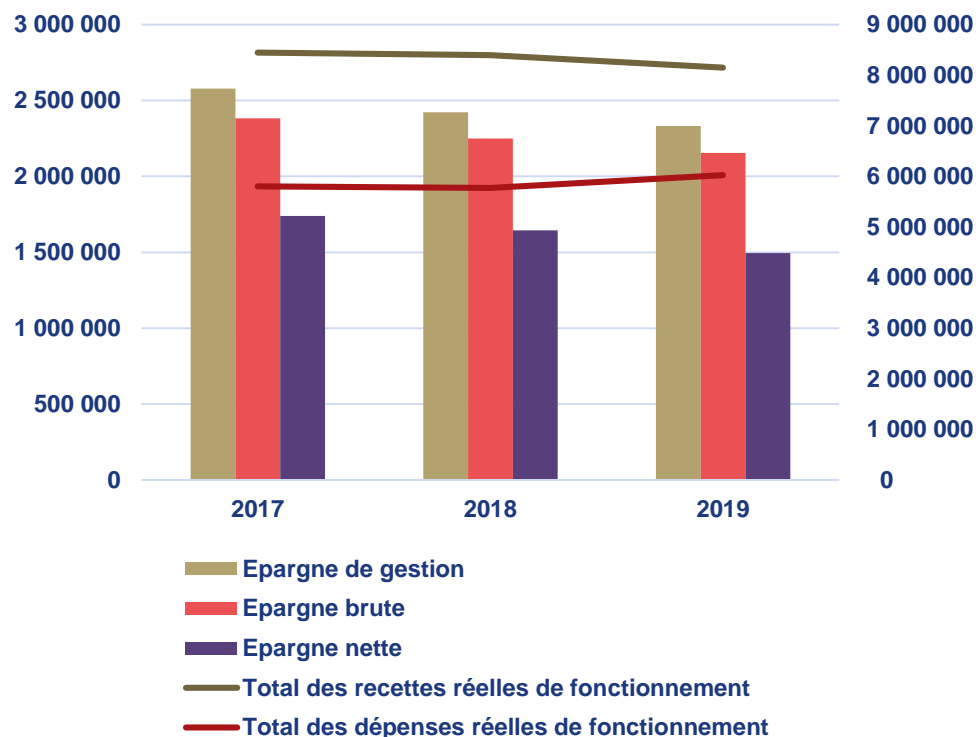
# 02

---

## **Synthèse des éléments de rétrospective 2017 – 2019 d'Essarts en Bocage**

# Un autofinancement toujours excellent

## Évolution des épargnes (hors cessions) et effet de ciseau



La commune nouvelle d'Essarts en Bocage devrait observer une légère baisse de ses épargnes en 2019 (données provisoires), liée à une hausse de 2% des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et produits exceptionnels) lorsque les dépenses continuent pour leur part de progresser (+4,48%).

Il est rappelé que les **taux de fiscalité n'ont fait l'objet d'aucune augmentation depuis 2016**, et que certaines recettes ont été abaissées ( ex : - 13 000 € de dotations de l'Etat, - 73 000 € d'attributions de compensation).

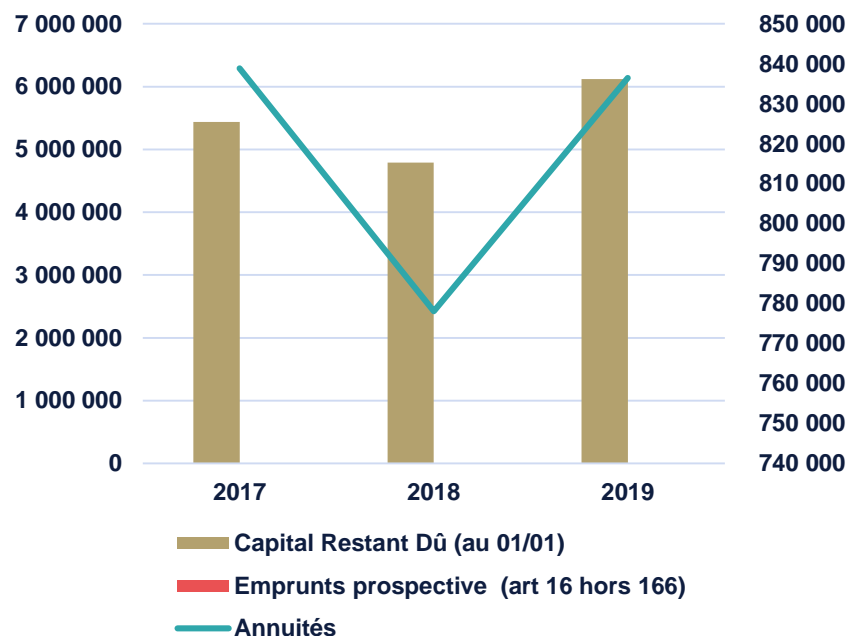
La collectivité continue malgré tout d'afficher un très bon niveau d'autofinancement avec un taux d'épargne brute qui est estimé à 26,3% à la clôture des comptes 2019. A titre de comparaison, la moyenne du bloc communal se situait à 16,3% selon le dernier Observatoire des finances locales.

### Définitions :

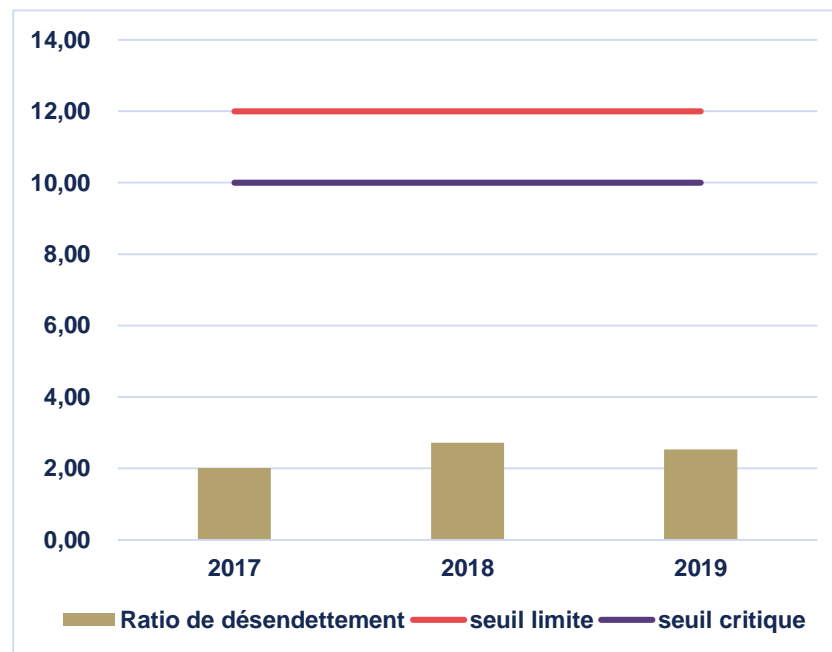
- l'épargne de gestion reflète directement les mouvements constatés sur la section de fonctionnement (hors dette)
- l'épargne brute représente le solde que la collectivité dégage de la section de fonctionnement
- l'épargne nette est l'épargne disponible pour investir (le service de la dette étant assuré)

# Un faible niveau d'endettement

## Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



## Le ratio de désendettement (en années)



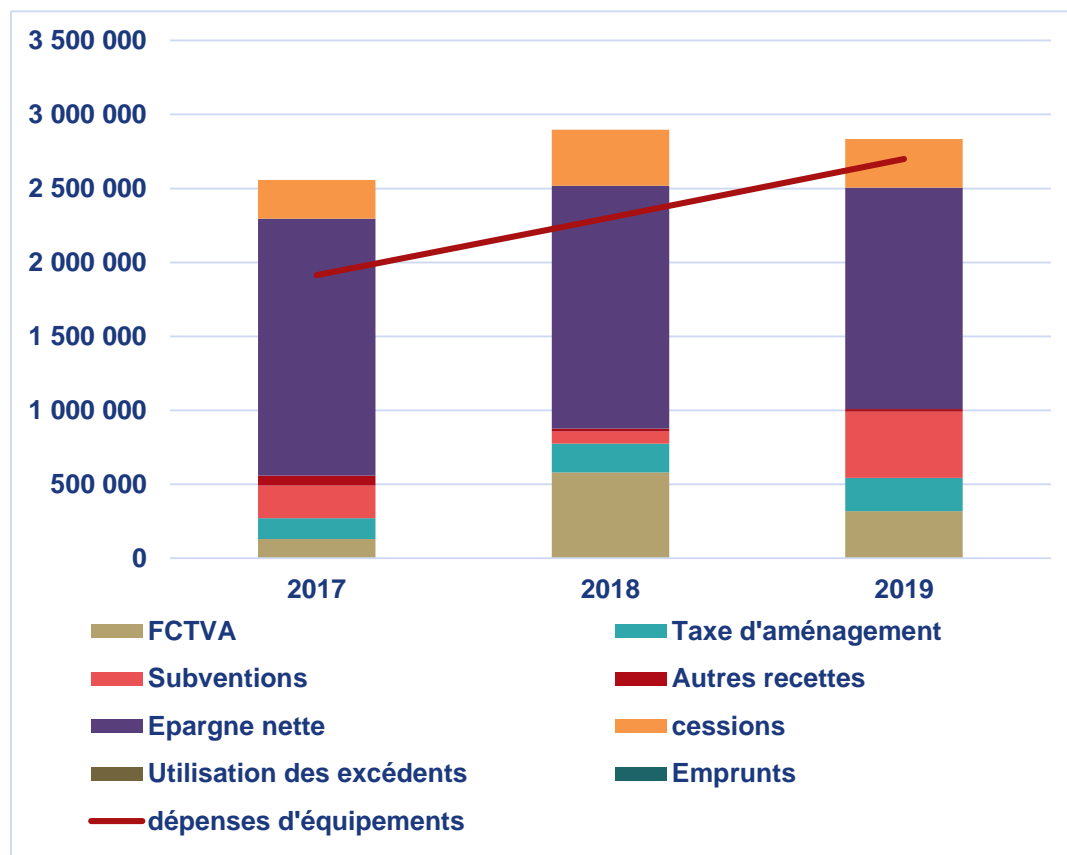
La collectivité n'a pas emprunté sur les derniers exercices. Il en résulte un faible niveau d'endettement, avec un ratio de désendettement éloigné du seuil d'alerte de 12 ans fixé par la Loi de programmation des finances publiques PFP 2018-2022 et ce malgré la reprise en 2019 de l'emprunt sur le budget principal (antérieurement sur le budget du CCAS) souscrit par l'ancienne commune de Sainte-Florence pour la construction de la MARPA.

La commune aura ainsi la possibilité de recourir au levier bancaire sur les prochaines années pour financer sa politique d'investissement.



# Une montée en puissance du rythme d'investissement

## Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



Après 1,9 M€ en 2017 puis 2,3 M€ en 2018, la commune-nouvelle affiche 2,7 M€ de dépenses d'équipement en 2019. Pour les financer, elle a pu continuer à s'appuyer intégralement sur ses ressources propres (sur 2017-2019 – épargne, FCTVA, taxe d'aménagement, cessions, autres recettes)

Le fonds de roulement est attendu à 4,6 M€ fin 2019, soit plus de 18 mois de dépenses de personnel. Le niveau optimal recommandé se situe très en dessous (+ ou – 4 mois); outre l'emprunt, la collectivité pourra donc s'appuyer également sur ses excédents antérieurs pour investir dans le futur.

# 03

---

## **Analyse prospective 2020 - 2024 d'Essarts en Bocage**

# Les principales hypothèses retenues

## Fonctionnement

### RRF :

- Fiscalité directe : estimation prudente de la dynamique des bases, et pas d'augmentation des taux
- Dotations : DGF écrêtée, DSR en hausse après 2020
- Produit des services : baisse sensible attendue en 2020

### DRF :

- 011 : +4,7% en 2020, baisse en 2021 de 0,41% et hausse entre 1,7 % et 1,9% par an sur les années suivantes
- 012 : +4,65% en 2020, puis GVT 2% par an
  - 65 : hausse annuelle des participations versées au CCAS et aux écoles privées

## Investissement

### RRI :

- Subventions : 538 k€ attendus en 2020 (dont DETR), puis 80 k€ par an
- FCTVA : 2,5 M€ estimés sur 2020-2024
  - Emprunts : 3 M€ en 2021, puis 1,5M€ en par an et 1,8 M€ en 2024

### DRI :

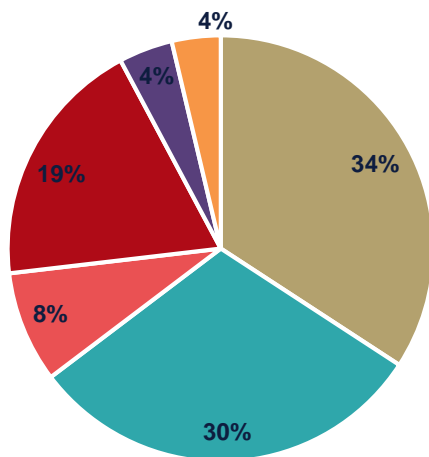
- Dépenses d'équipement : 6,9 M€ en 2020, 5,2 M€ en 2021, puis 3 M€ par an
- Remboursement de la dette : 3,3M€ sur 2020-2024 (avec emprunts nouveaux)

## Équilibre

Utilisation du fonds de roulement en 2020 et 2021 pour compléter le financement des dépenses d'équipement

# Répartition des recettes de fonctionnement (RRF)

## Structure des RRF en 2020 (hors produits de cession et produits exceptionnels)



- Produit des taxes directes
- Attribution de compensation (art 7321)
- Produits des services (chap 70)
- Dotations
- Autres taxes
- Autres recettes

Le poids de chaque recette marque les contraintes et marges de manœuvre possibles de la collectivité afin de les dynamiser.

La fiscalité directe (34%) représente le principal poste de recettes et regroupe les recettes « ménages » : TH, TFB et TFNB. Ce poste sera impacté par la réforme de la fiscalité locale initiée par le PLF 2020.

L'attribution de compensation (30%) est une ressource importante pour la collectivité ; son évolution reflète les transferts effectués avec l'intercommunalité.

Les dotations (19%) ne sont plus impactées par la contribution au redressement des finances publiques, mais toujours par les écrêtements destinés au financement des abondements internes à l'enveloppe de DGF.

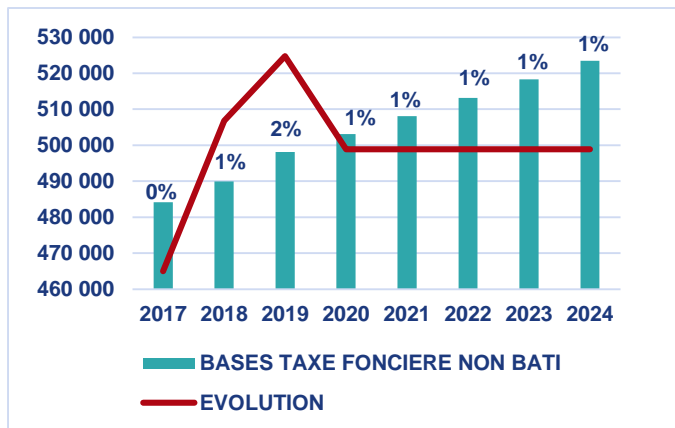
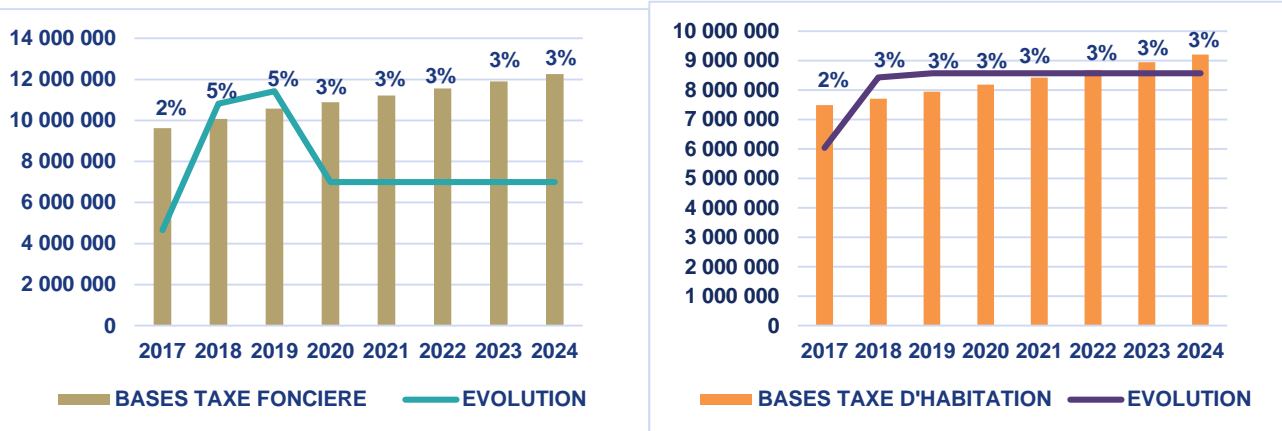
Le produit des services (8%) tend à diminuer sur les derniers exercices.

Les autres taxes (4%) regroupent la taxe sur les droits de mutation, le FPIC, et les droits de place.

Les autres recettes (4%) comprend les atténuations de charge et les autres produits de gestion courante.

# Des contributions directes peu impactées par la réforme de la fiscalité locale ?

## Évolution des bases des contributions directes



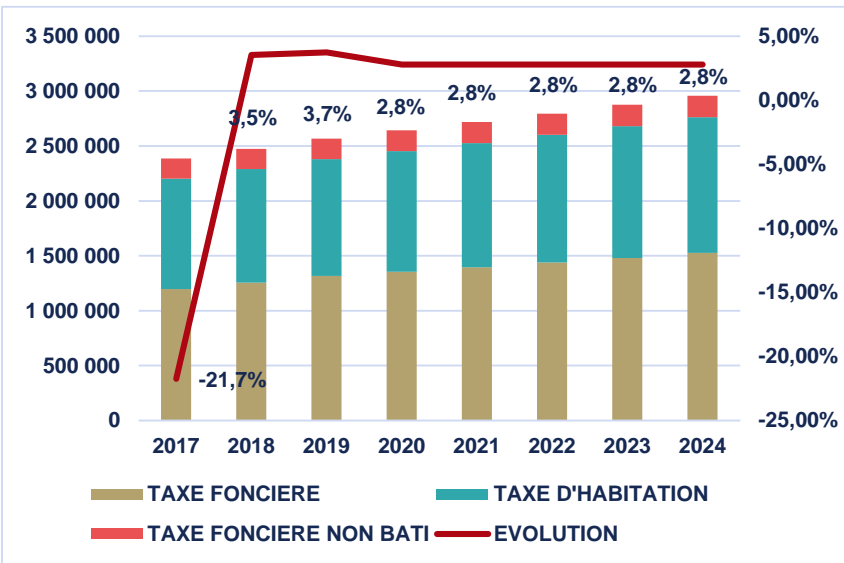
Le Projet de Loi de Finances 2020 confirme la suppression définitive de la taxe d'habitation (TH) en 2023, qui sera notamment compensée pour les communes par un transfert dès 2021 de la part de Taxe Foncière Bâtie (TFB) perçue par les départements. Annoncée dans un premier temps, le gouvernement a finalement renoncé à la suspension du coefficient de revalorisation forfaitaire sur les bases de TH qui atteindra 0,9% en 2020.

Après 2,2% en 2019, la revalorisation forfaitaire appliquée sur la TFB devrait être plus faible sur les prochains exercices en raison d'une inflation qui peine à retrouver du dynamisme. La collectivité compte toutefois sur le maintien du dynamisme physique de ses bases (nouvelles constructions) pour atteindre une hausse annuelle globale de 3%. La même évolution est appliquée sur les bases de la future ex-TH afin d'anticiper le transfert de son produit vers le foncier bâti.

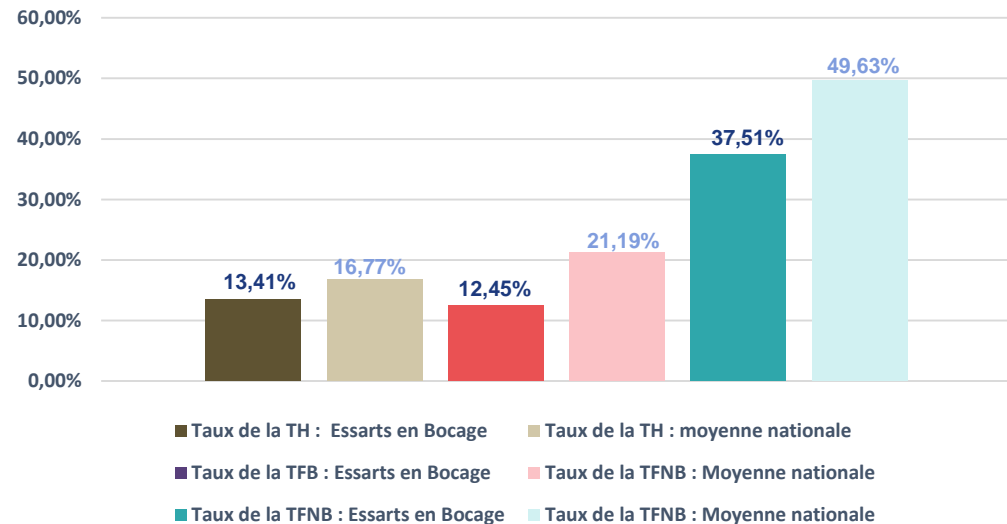
Les bases de Taxe foncière non bâtie (FNB), plus marginales, sont maintenues stables. Les taux le sont également.

# Une fiscalité très en dessous de la moyenne nationale et sans augmentation des taux

## Évolution du produit des contributions directes



## Taux



La baisse des produits de la fiscalité en 2017 s'explique par le transfert d'une partie de la taxe d'habitation à l'intercommunalité lors de la fusion de l'ancienne Communauté de Communes du Pays des Essarts avec celle de Saint-Fulgent.

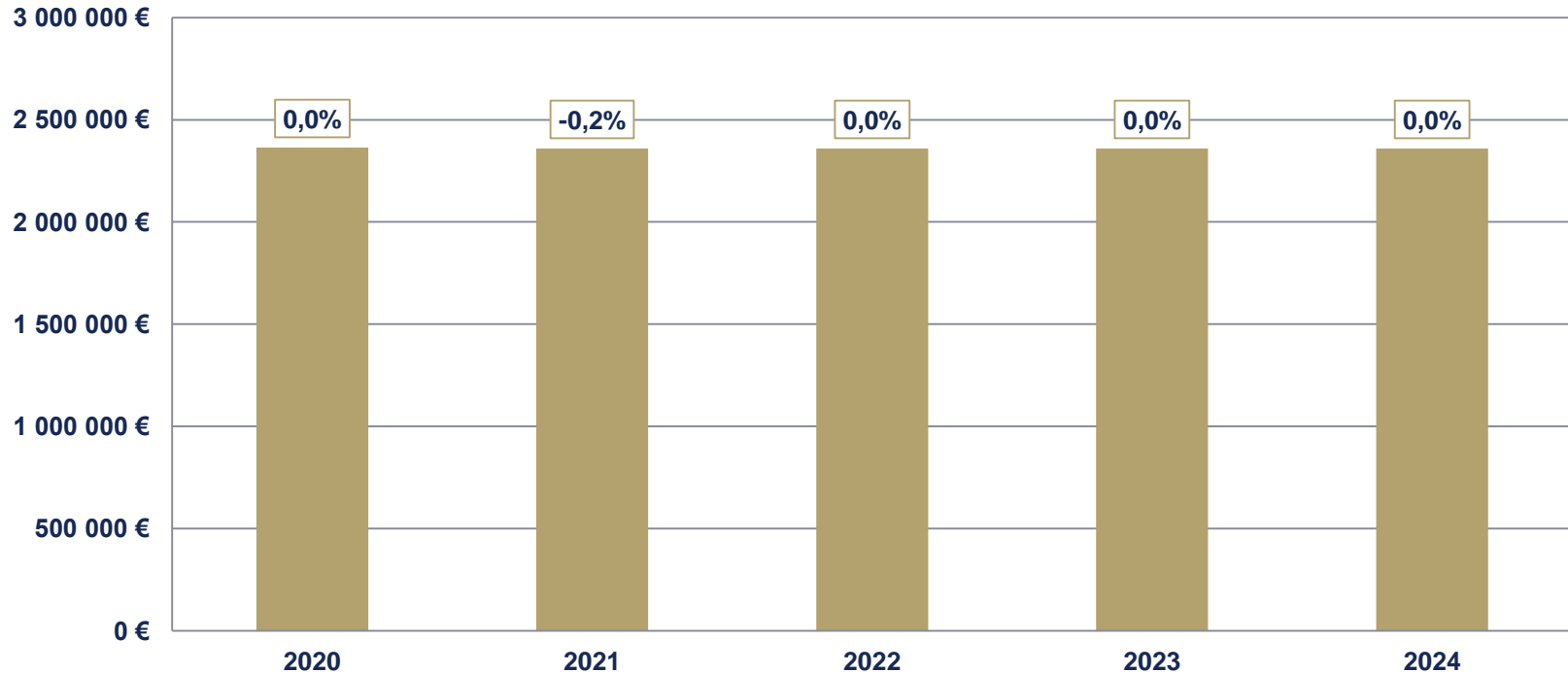
A partir de 2018, l'augmentation des produits est liée à la fois à la revalorisation forfaitaire des bases prévue par les lois de finances et de nouvelles constructions sur Essarts en Bocage.

La revalorisation des bases étant de 0,9% pour 2020 (rappel : 2,2 % en 2018), le taux d'évolution du produit est donc prévu à 2,8% à partir de 2020.

Les perspectives financières présentées prévoient une stabilisation des taux de la fiscalité et donc n'intègrent pas une augmentation des recettes qui pourraient être liées à l'augmentation de l'impôt.

# Une attribution de compensation stabilisée

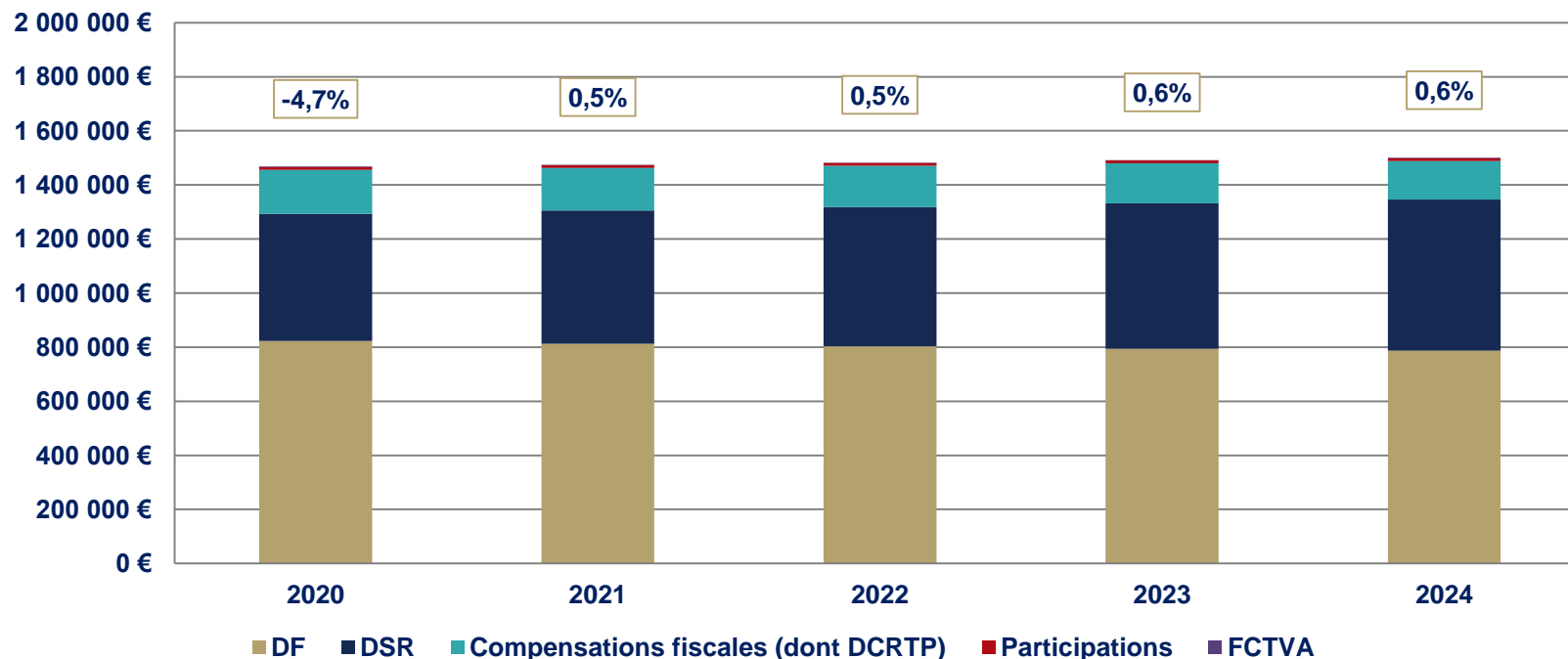
## Évolution de l'AC versée par l'intercommunalité



L'attribution de compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à entre l'EPCI et communes membres. Elle a beaucoup évolué sur les derniers exercices au gré des différents mouvements de périmètre mais devrait désormais se stabiliser. Elle a notamment diminué de 73 000 € entre 2018 et 2019 suite aux décisions intercommunales. La baisse à partir de 2021 est concordante avec l'évolution des intérêts d'emprunts transférés,

# Des dotations attendues en baisse en 2020

## Évolution des dotations

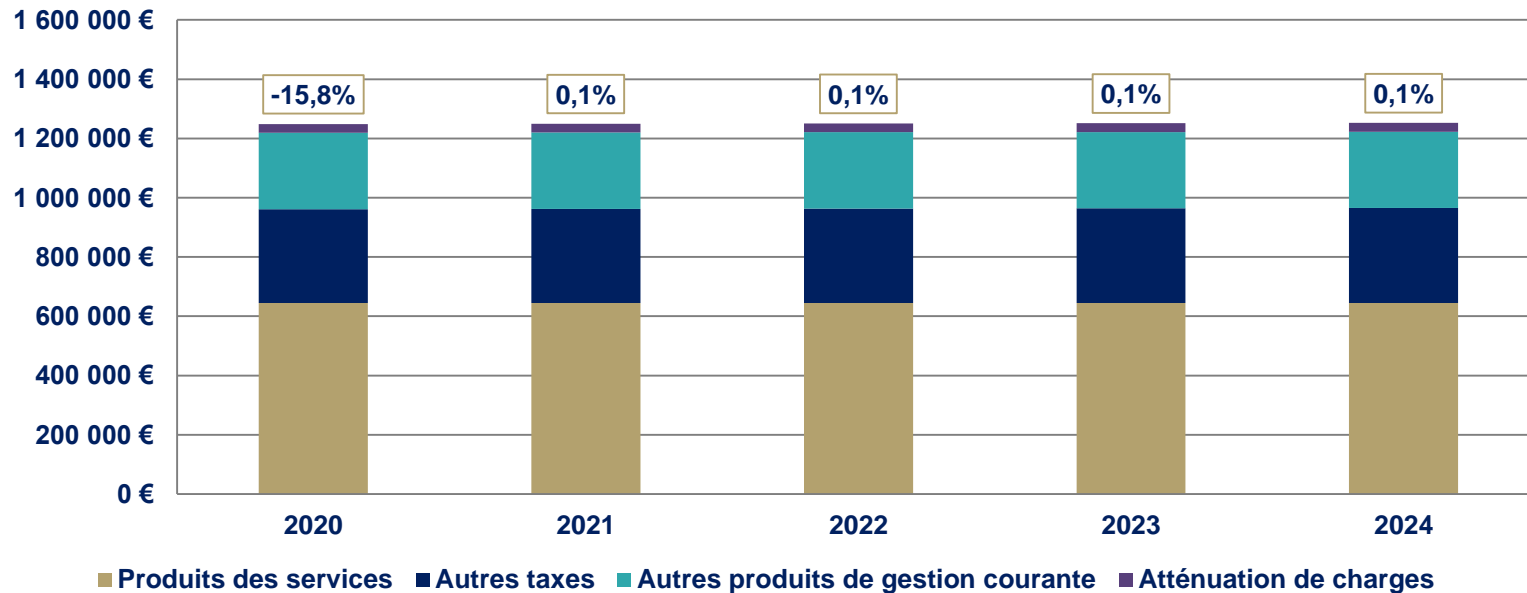


Suite à des décisions imposées par l'Etat, les dotations devraient subir en 2020 l'écrêtement de la dotation forfaitaire et de la DCRTP, et la baisse de la Dotation de la Solidarité Rurale entrainant une baisse de + de 72 000 € entre 2019 et 2020. Sur les années suivantes, l'abondement national de la DSR devrait permettre d'assurer à minima une relative stabilisation de ce chapitre.



# Baisse sensible des produits des services et du FPIC par prudence

## Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement

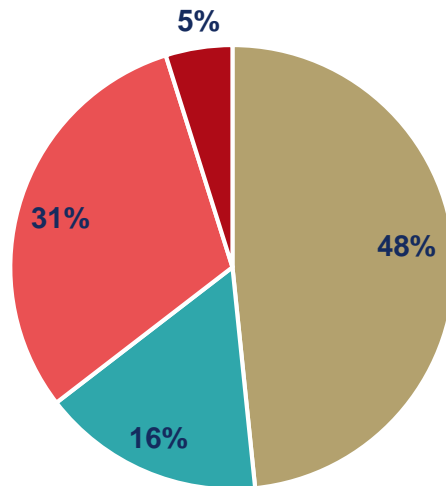


La collectivité anticipe une évolution prudente des relations financières avec l'EPCI, en prévoyant un retour d'une répartition de droit commun du FPIC (- 58 000 €) et une diminution des refacturations sur les mise à disposition du personnel (- 30 000 €) compte tenu des évolutions ou changements qui pourraient être envisagées par l'intercommunalité. Par ailleurs, compte tenu du nouveau contrat enfance jeunesse sur 2020, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales est prévue également à la baisse (- 90 000 €),

La taxe additionnelle des droits de mutation est inscrite en baisse sur 2020 (- 68 000 €), Il est rappelé que cette recette provient des transactions immobilières et dont la commune n'a pas de visibilité.

# Répartition des dépenses de fonctionnement

Structure des DRF en 2020



- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Autres charges

Les charges de personnel (48%) constituent le principal poste de dépenses. Elles subissent les effets de décisions prises au niveau national mais également au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements...).

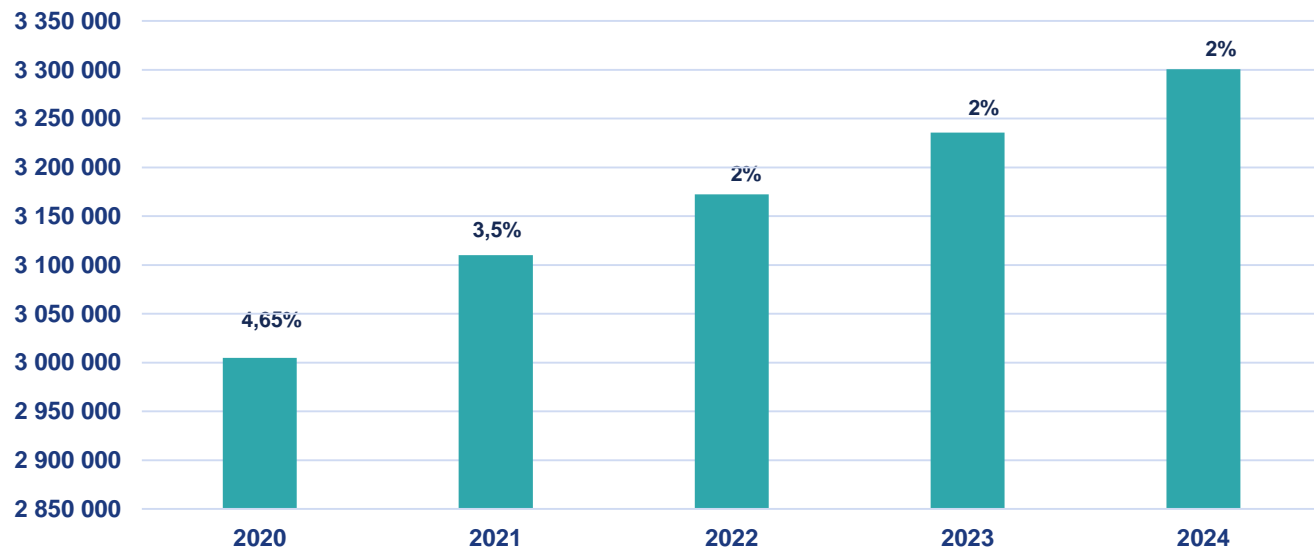
Les charges à caractère général (31%) comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

Les autres charges de gestion courante (16%) correspondent aux subventions et participations versées par la commune (CCAS, écoles privées...).

Les autres charges (5%) regroupent les charges financières, les atténuations de produit et les charges exceptionnelles.

# Plus de services entraînant une augmentation des charges de personnel ...

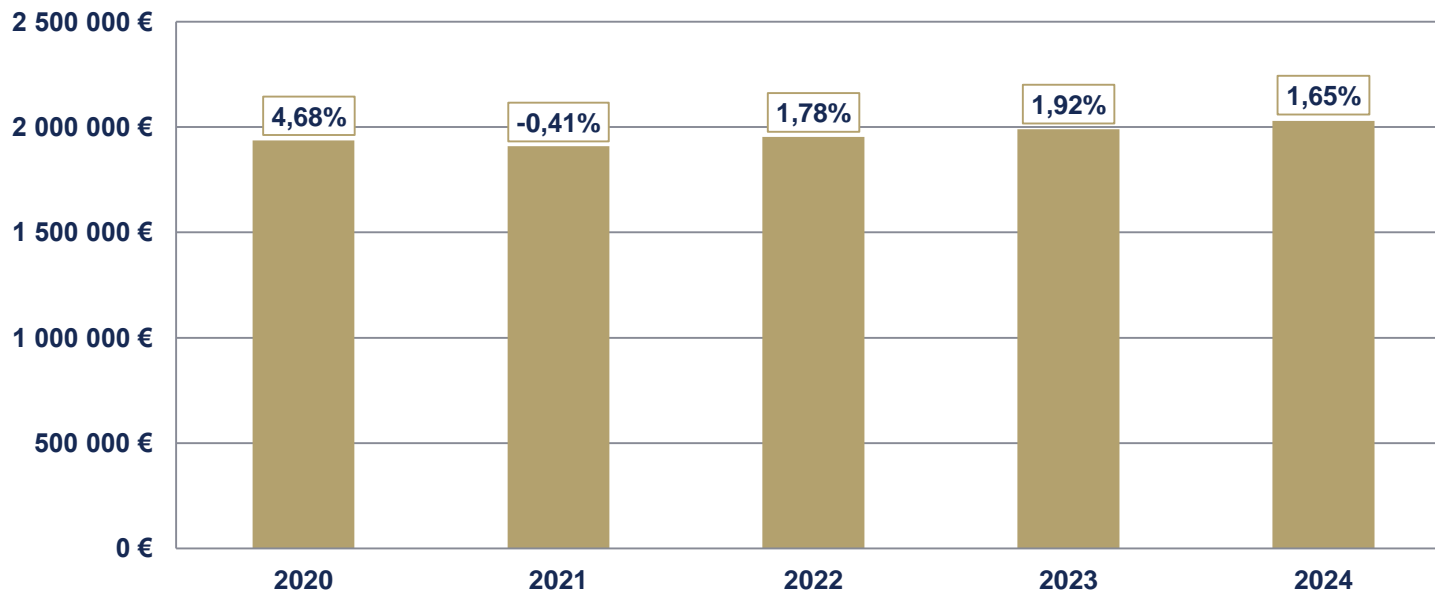
## Évolution des charges de personnel



La commune anticipe une hausse de 4,65% en 2020, suite à l'accueil de nouveaux services sur la commune. En effet, Essarts en Bocage pourra délivrer les pièces d'identité et passeports en 2020 et la municipalité actuelle souhaite ouvrir une maison France Service mobile sur les 4 communes déléguées. Ces deux services dépendent d'une autorisation de l'Etat et un avis favorable pour les CNI et Passeports a été donné par le Préfet fin 2019. Pour le deuxième, la commune s'est portée candidate en été 2019 et attend le retour de l'Etat. Pour ces dispositifs, 2 équivalents temps plein supplémentaires doivent être créés justifiant l'augmentation des charges de personnel en 2019. Sur la période 2020 / 2021, des départs en retraite annoncés nécessitent de prévoir des crédits supplémentaires d'assurer des recrutements temporairement en doublon pour la transmission des savoirs. Par ailleurs, une revalorisation du Glissement Vieillesse à 3 % est prévue en 2021, puis à 2% à partir de 2022.

# ...comme pour les charges à caractère général

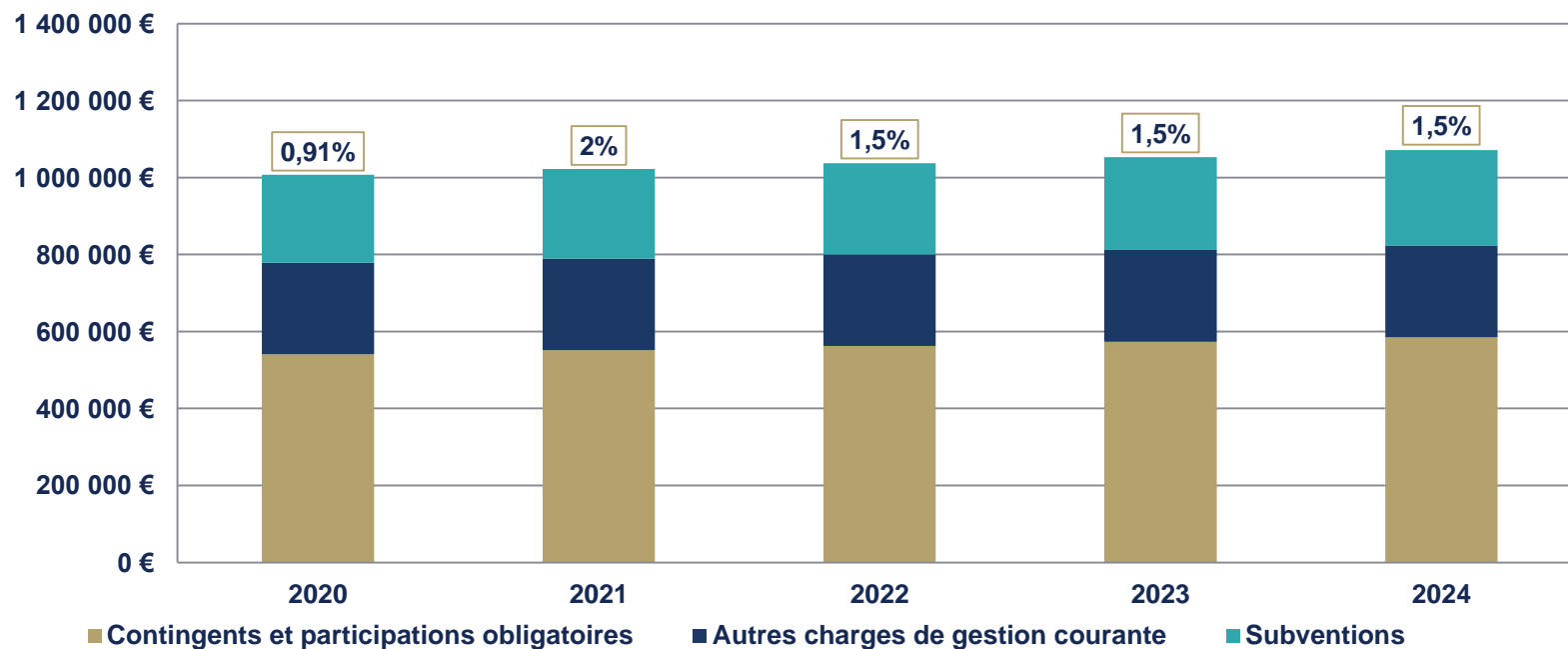
## Évolution des charges à caractère général



Ce poste augmente à minima chaque année de 2% du fait de l'augmentation du coût des matières premières. Sur 2019, la commune a souhaité lancer une étude d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et la volonté d'encourager la venue de nouveaux médecins tout en confortant l'équipe médicale existante. Ces décisions ont contribué à la hausse du chapitre « charges à caractère général ». En 2020, une nouvelle augmentation est envisagée. Celle-ci s'explique par la continuité de l'étude ABS, d'une mission d'archivage, de reprise de concession du cimetière de l'Oie, d'entretiens supplémentaires suite à la rétrocession de lotissements privés désormais à la charge de la commune et de nouveaux contrôles imposés par l'Etat (Radon, qualité de l'air). Ce poste est prévu en stabilisation sur les prochains exercices en intégrant une évolution anticipée de l'inflation sous réserve bien évidemment des nouvelles décisions d'élus et de l'Etat.

# Une hausse modérée des autres charges de gestion courante

## Évolution des autres charges de gestion courante

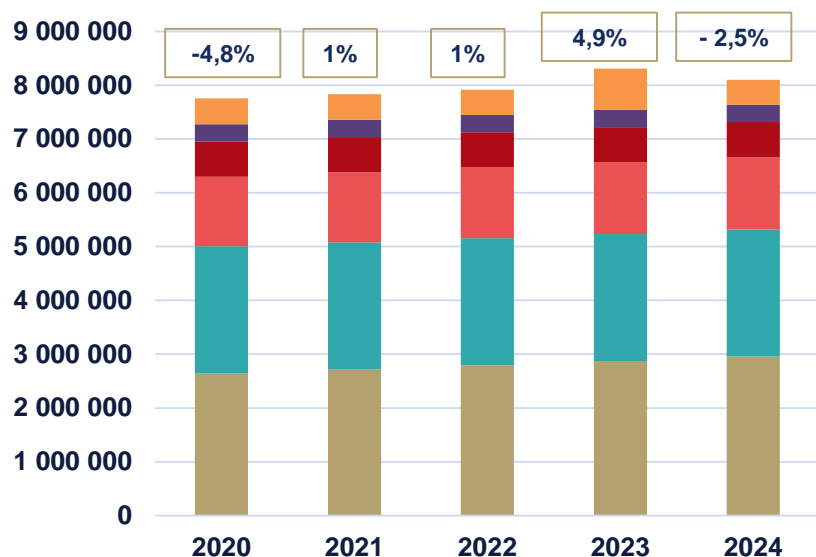


Ce chapitre intègre les indemnités des élus, les subventions obligatoires et facultatives. Pour ces dernières, la participation aux écoles privées était 546 000 € en 2019 et aux associations d'environ 200 000 €.

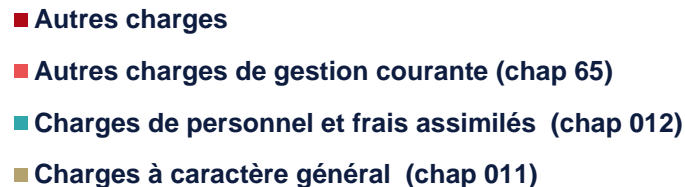
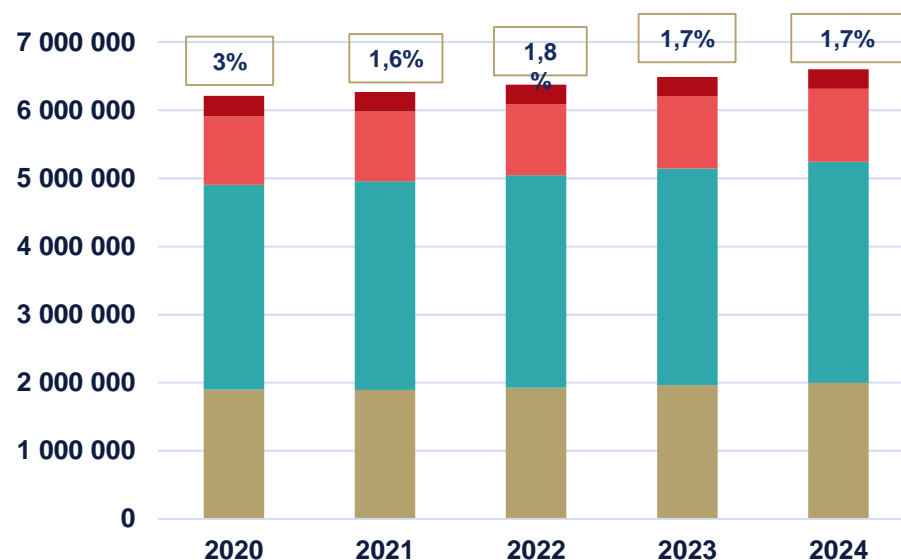
En 2020, la fin de la subvention versée au budget annexe lotissement permet d'atténuer la hausse du chapitre 65. Une hausse de la subvention versée au CCAS est prévu à partir de 2021 compte tenu de la création d'un poste à mi-temps d'assistant socio-éducatif dans le cadre de l'accompagnement social que la municipalité actuelle souhaite développer. La hausse annuelle de ce poste est estimée à 1,5%, alimentée par l'augmentation des écoles privées (au même rythme que les écoles publiques).

Ces prospectives ne prévoient pas de hausse de la fiscalité. Aussi, une prévision prudente des recettes à la baisse et une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement liée à l'accueil de nouveaux services et à une augmentation des charges au rythme de l'inflation exposées ci-avant, ont pour conséquence une augmentation plus rapide des dépenses que des recettes pour les exercices de 2020 à 2022. La hausse de 4,9% des recettes en 2023 s'explique par l'intégration de l'excédent annoncé sur le budget annexe lotissement des Essarts en 2023.

## Évolution des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)

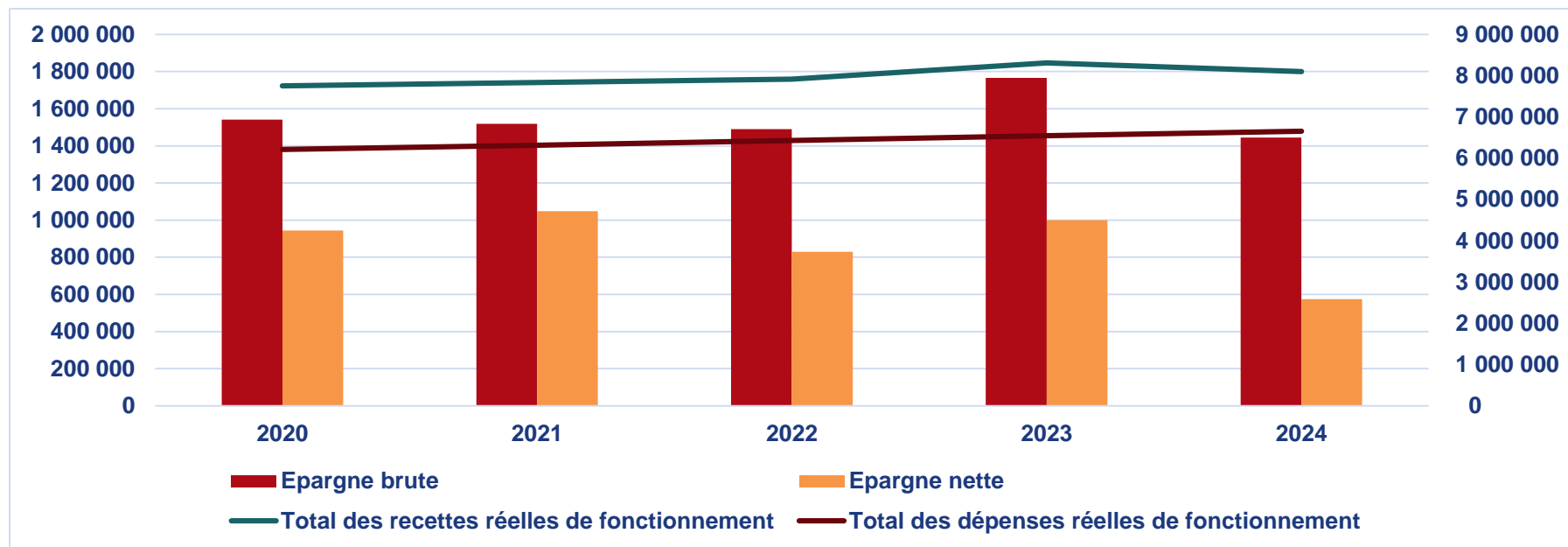


## Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Mais malgré une baisse de recettes (prudentes) et une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement liées à l'accueil de nouveaux services et une augmentation des charges au rythme de l'inflation exposées ci-avant, **le taux d'épargne brute reste très bon sur toute la période.**

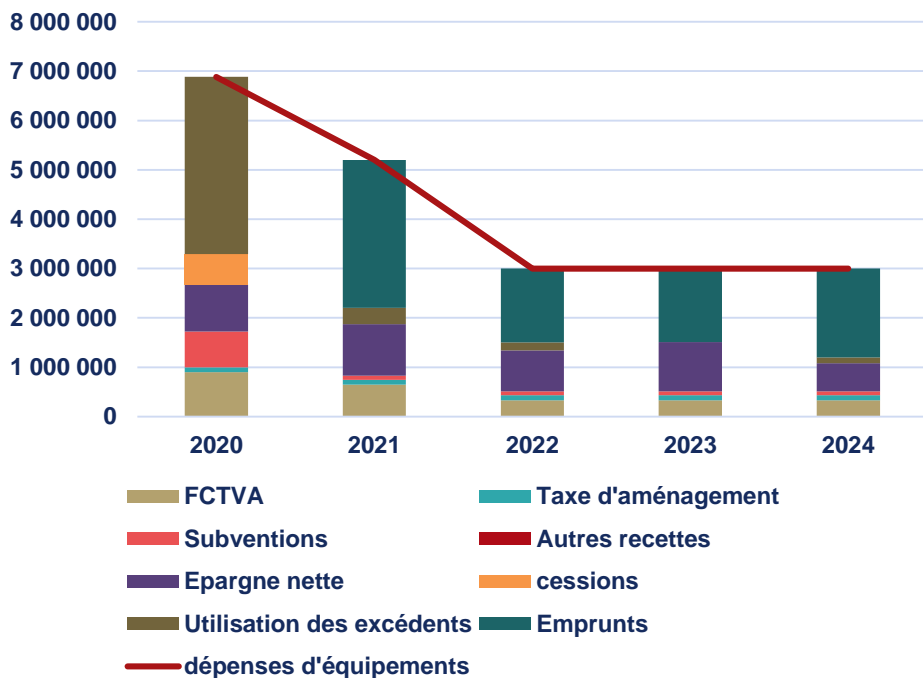
## Évolution des épargnes (hors cessions) et effet de ciseau



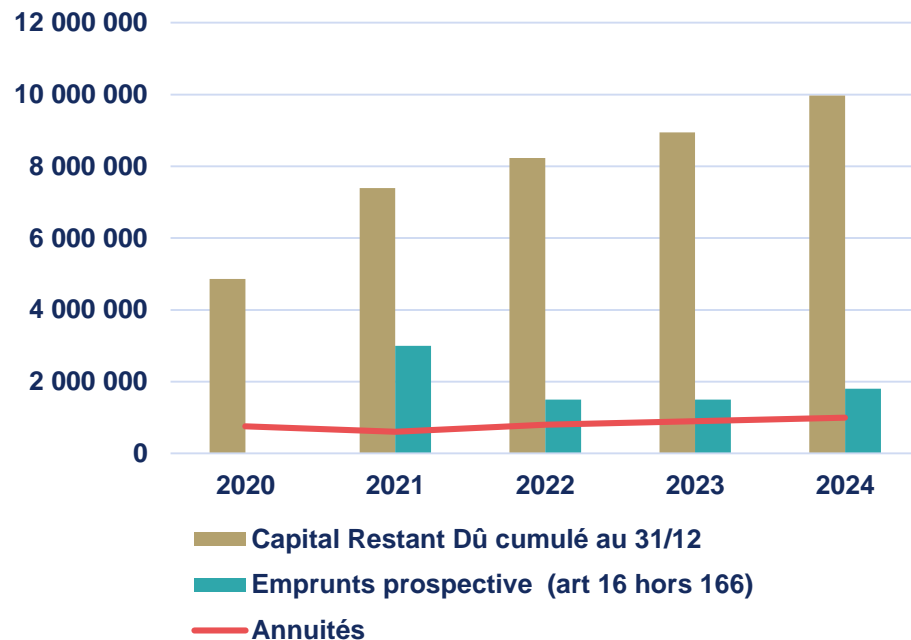
De 26,33% en 2019 (donnée provisoire), le taux d'épargne brute passe à 17,84% en 2024. Ce taux est très au-dessus du seuil d'alerte (entre 10 et 13%) malgré des investissements importants sur la période et sans intégration d'une augmentation de la pression fiscale (à taux constants). L'augmentation de l'épargne de gestion en 2023 s'explique par l'intégration dans le budget principal de l'excédent de 300 000 € du budget annexe anciens lotissements des Essart, excédentaire.

# Le maintien d'un haut niveau de dépenses d'équipement financé par 7,8 M€ d'emprunts nouveaux sur la période 2020 – 2024 sans dégradation financière

## Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



## Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt

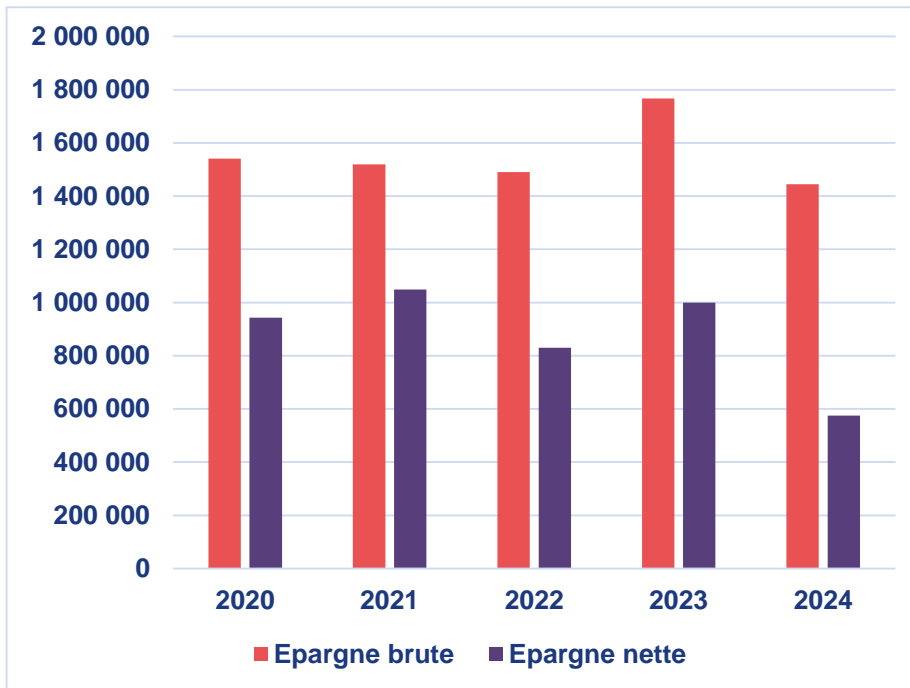


Après une moyenne de 2,3 M€ par an sur 2017-2019, la collectivité souhaite maintenir un haut niveau de dépenses d'équipement sur les années suivantes, avec 6,9 M€ en 2020, 5,2 M€ en 2021, puis 3 M€ par an. Pour y parvenir, elle prévoit de recourir à 7,8 M€ d'emprunts, entraînant une hausse sensible de l'encours de dette qui atteindrait 9,9 M€ fin 2024.

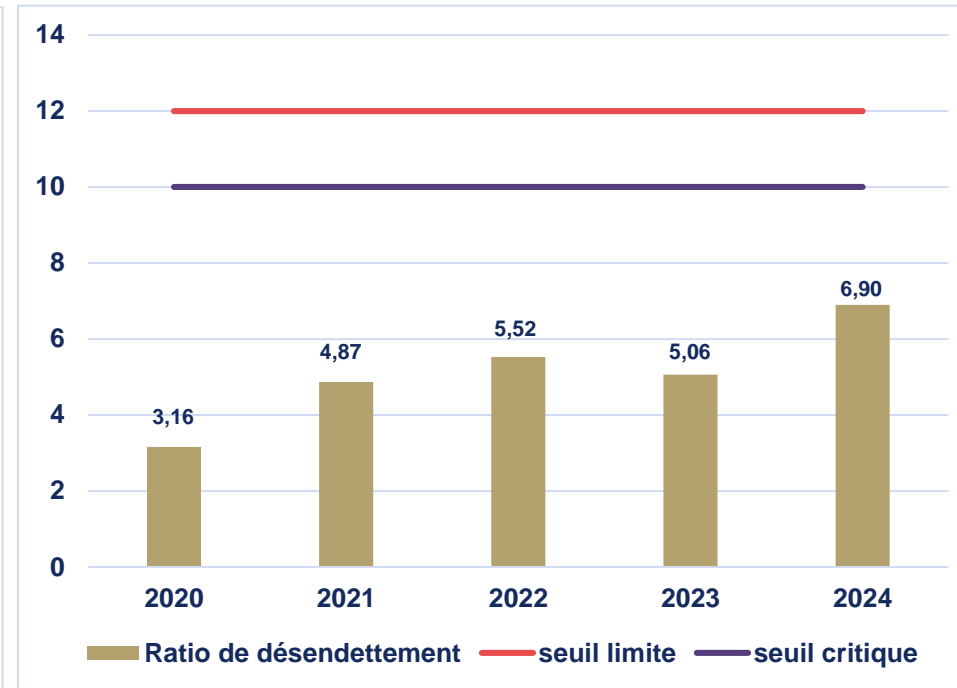


# Une politique d'investissement et d'emprunt financièrement soutenable

## Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



## Le ratio de désendettement (en années)



# 04

---

## Synthèse

	Rétrospective				Prospective			
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit des contributions directes	2 407 743	2 480 961	2 632 333	2 651 315	2 726 780	2 804 471	2 884 456	2 966 801
Fiscalité transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Fiscalité indirecte	2 830 055	2 819 628	2 807 964	2 681 148	2 677 541	2 678 579	2 679 626	2 680 023
Dotations	1 572 981	1 563 960	1 550 214	1 478 058	1 484 979	1 492 813	1 501 911	1 510 458
Autres recettes d'exploitation	1 633 047	1 531 453	1 521 136	1 568 819	942 466	942 466	1 242 465	942 466
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 443 826</b>	<b>8 396 003</b>	<b>8 511 647</b>	<b>8 379 340</b>	<b>7 831 766</b>	<b>7 918 329</b>	<b>8 308 458</b>	<b>8 099 748</b>
Charges à caractère général (chap 011)	1 691 805	1 681 914	1 815 189	1 900 128	1 892 330	1 926 047	1 963 097	1 995 419
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 749 036	2 726 876	2 871 462	3 005 000	3 110 175	3 172 379	3 235 826	3 300 543
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 030 302	1 054 169	996 918	1 006 014	1 026 142	1 041 573	1 057 312	1 073 366
Intérêts de la dette (art 66111)	195 332	171 962	178 237	154 486	136 181	136 356	130 709	126 941
Autres dépenses de fonctionnement	134 012	133 841	165 431	146 788	148 061	151 379	154 846	158 846
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 800 487</b>	<b>5 768 762</b>	<b>6 027 237</b>	<b>6 212 416</b>	<b>6 312 889</b>	<b>6 427 733</b>	<b>6 541 789</b>	<b>6 655 114</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 577 359</b>	<b>2 421 983</b>	<b>2 332 522</b>	<b>1 695 056</b>	<b>1 655 058</b>	<b>1 626 952</b>	<b>1 897 377</b>	<b>1 571 575</b>
Intérêts de la dette	195 332	171 962	178 237	154 486	136 181	136 356	130 709	126 941
<b>Epargne brute</b>	<b>2 382 027</b>	<b>2 250 021</b>	<b>2 154 285</b>	<b>1 540 570</b>	<b>1 518 877</b>	<b>1 490 596</b>	<b>1 766 668</b>	<b>1 444 634</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	643 520	606 087	658 183	597 208	470 390	660 655	767 537	870 265
<b>Epargne nette</b>	<b>1 738 508</b>	<b>1 643 934</b>	<b>1 496 102</b>	<b>943 362</b>	<b>1 048 487</b>	<b>829 941</b>	<b>999 131</b>	<b>574 369</b>
FCTVA (art 10222)	130 255	580 365	317 703	900 000	645 478	329 500	329 500	329 500
Emprunts	55 796	18 000	18 857	0	3 000 000	1 500 000	1 500 000	1 800 000
Autres recettes	371 944	276 790	1 287 975	823 958	180 000	180 000	180 000	180 000
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>557 995</b>	<b>875 155</b>	<b>1 624 535</b>	<b>1 723 958</b>	<b>3 825 478</b>	<b>2 009 500</b>	<b>2 009 500</b>	<b>2 309 500</b>
Sous-total dépenses d'équipement	1 913 548	2 298 349	2 700 121	6 885 120	5 200 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Autres investissements hors PPI	789	4 098	0	0	0	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	643 520	606 087	658 183	597 208	470 390	660 655	767 537	870 265
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 557 856</b>	<b>2 908 534</b>	<b>3 358 304</b>	<b>7 482 328</b>	<b>5 670 390</b>	<b>3 660 655</b>	<b>3 767 537</b>	<b>3 870 265</b>
Fonds de roulement en début d'exercice	2 619 888	3 263 366	3 857 228	4 607 869	1 016 422	690 387	529 828	538 460
Résultat de l'exercice	643 478	593 862	750 641	- 3 591 447	- 326 035	- 160 559	8 631	- 116 131
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 263 366	3 857 228	4 607 869	1 016 422	690 387	529 828	538 460	422 329
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	5 437 597	4 791 199	6 120 780	5 462 596	4 865 389	7 394 999	8 234 344	8 941 064
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	4 791 199	6 120 780	5 462 596	4 865 389	7 394 999	8 234 344	8 941 064	9 966 796

# 05

---

## PPI

Opérations	2019	2020			2021	2022
		Reports	Nouveaux crédits	TOTAL 2020		
Informatique	23 411	3 480	65 500	68 980	30 000	30 000
Promotion du territoire	21 514	0	16 000	16 000	16 000	16 000
Bibliothèques	8 591	3 844	10 000	13 844	10 000	10 000
Equipements sportifs	116 808	167 699	361 300	528 999	718 000	70 000
Salle de sports Boulogne	237 214		0	0		
Eclairage public	22 668	23 891	50 000	73 891	50 000	50 000
Cimetières	44 622	8 106	70 000	78 106	20 000	20 000
Réserves foncières Lotissements	76 000	32 801	54 900	87 701	0	0
Réserves foncières Aménagements urbanisme	1 074	407 000	300 000	707 000	300 000	300 000
Bâtiments divers	99 975	47 417	1 168 000	1 215 417	170 000	170 000
Pôle santé	344 182	16 146	20 000	36 146	10 000	10 000
Presbytère Ste Florence	182 169	385 201	20 000	405 201	0	0
Les Halles L'Oie	600	2 400		2 400	2 400	0
Voirie	248 148	443 634	1 000 000	1 443 634	1 211 876	650 000
Aménagement bourg Les Essarts	15 186	4 080	4 080	8 160		
Aménagement bourg Ste Florence	4 992	19 680	569 836	589 516	713 595	79 059
Aménagement bourg L'Oie	0	0	456 759	456 759	107 837	0
Eglises	10 691	8 470	74 000	82 470	20 000	0
Matériels divers	317 015	20 159	250 000	270 159	250 000	0
Mobilier urbain et guirlandes	21 258	1 514	14 500	16 014	12 500	0
Multi-accueil	5 568	14 206	121 800	136 006	847 000	694 000
Groupe scolaire Chaissac	13 728	76 691	65 000	141 691	60 000	0
Restaurants scolaires	3 435	13 294	20 000	33 294	20 000	0
Centres de loisirs	6 357	2 799	196 300	199 099	330 600	0
ADAP	10 413	45 274	190 020	235 294	196 560	0
Aménagements sécuritaires et paysagers	850 886	25 723	0	25 723	25 723	0
Travaux en régie						
Autres						882 784
Hors opération : participation EHPAD	13 617		13 617	13 617	18 156	18 157
	<b>2 700 121</b>	<b>1 773 508</b>	<b>5 111 612</b>	<b>6 885 120</b>	<b>5 140 247</b>	<b>3 000 000</b>

# 06

---

## **Budget annexe lotissements**

# Budget annexe anciens lotissements des Essarts : Fonctionnement

DEPENSES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
002 - Déficit de fonctionnement reporté								
<b>TOTAL Chapitre 002</b>	- €	- €	- €	- €	- €			
605 - Travaux			7 206,37 €	16 666,00 €				
Bornage terrain les Houches			1 075,00 €					
60611 - Eau et assainissement			85,81 €					
<b>TOTAL Chapitre 60</b>	- €	- €	<b>8 367,18 €</b>	<b>16 666,00 €</b>	- €			
673 - Titres annulés sur excercices antérieurs								
<b>TOTAL Chapitre 67</b>								
71355 - Variation de stocks	581 952,28 €	396 952,28 €	320 952,28 €					
Stock suite Acquisition rue des Houches								
Stock suite Acquisition gendarmerie				120 722,00 €	120 722,00 €	60 973,60 €	60 973,60 €	- €
Stock suite Acquisition Maison neuve								
<b>TOTAL Chapitre 042</b>	<b>581 952,28 €</b>	<b>396 952,28 €</b>	<b>320 952,28 €</b>	<b>120 722,00 €</b>	<b>120 722,00 €</b>	<b>60 973,60 €</b>	<b>60 973,60 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>581 952,28 €</b>	<b>396 952,28 €</b>	<b>329 319,46 €</b>	<b>137 388,00 €</b>	<b>120 722,00 €</b>	<b>60 973,60 €</b>	<b>60 973,60 €</b>	<b>- €</b>
DEPENSES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
002 - Excédent de fonctionnement reporté								
<b>TOTAL Chapitre 002</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
7015 - Ventes de terrains aménagés	185 000,00 €	76 000,00 €						
BP vers BA			76 000,00 €					
Prix de vente Roitelets			34 650,00 €					
Prix de vente petits Bourbon			25 280,00 €					
Prix de Vente rue des Houches				67 562,00 €				
Prix de Vente gendarmerie				100 000,00 €		75 000,00 €		76 600,00 €
Prix de Vente Maison neuve				87 335,00 €				
<b>TOTAL Chapitre 70</b>	<b>185 000,00 €</b>	<b>76 000,00 €</b>	<b>135 930,00 €</b>	<b>254 897,00 €</b>	- €	<b>75 000,00 €</b>	- €	<b>76 600,00 €</b>
7552 - Déficit du budget annexe	31 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €					
<b>TOTAL Chapitre 75</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>31 000,00 €</b>	- €	- €			
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 750,05 €							
<b>TOTAL Chapitre 77</b>	<b>76 750,05 €</b>	- €	- €	- €	- €			
71355 - Variation de stocks	396 952,28 €	320 952,28 €	193 252,28 €					
			131 781,47 €					
Stock suite Acquisition rue des Houches			- €					
Stock suite Acquisition gendarmerie			- €	120 722,00 €	120 722,00 €	60 973,60 €	60 973,60 €	- €
Stock suite Acquisition Maison neuve			- €					
<b>TOTAL Chapitre 042</b>	<b>396 952,28 €</b>	<b>320 952,28 €</b>	<b>325 033,75 €</b>	<b>120 722,00 €</b>	<b>120 722,00 €</b>	<b>60 973,60 €</b>	<b>60 973,60 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>689 702,33 €</b>	<b>427 952,28 €</b>	<b>491 963,75 €</b>	<b>375 619,00 €</b>	<b>120 722,00 €</b>	<b>135 973,60 €</b>	<b>60 973,60 €</b>	<b>76 600,00 €</b>
			<b>63 473,07 €</b>	<b>301 704,07 €</b>	<b>301 704,07 €</b>	<b>376 704,07 €</b>	<b>376 704,07 €</b>	<b>453 304,07 €</b>

Ce budget annexe anciens lotissements des Essarts sera clôturé au plus tard en 2024 en fonction de l'avancée de la commercialisation du foncier et des lotissements en cours.

## Budget annexe anciens lotissements des Essarts : Investissement

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des stocks du foncier des lotissements. Il sera donc à 0 € en 2024. Compte tenu de l'excédent depuis 2019 et des ventes à venir entre 2020 et 2024, la somme de 300 000 € sera transférée sur le Budget Principal de la commune en 2023.

DEPENSES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
RESULTAT 001								
EMPRUNT - 16								
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT - 040 - 3555	- €	320 952,28 €	325 033,75 €	120 722,00 €	120 722,00 €	60 973,60 €	60 973,60 €	- €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>320 952,28 €</b>	<b>325 033,75 €</b>	<b>120 722,00 €</b>	<b>120 722,00 €</b>	<b>60 973,60 €</b>	<b>60 973,60 €</b>	<b>- €</b>
RESULTAT 001								
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT - 040-355	- €	396 952,28 €			- €			
EMPRUNT - 16			325 033,75 €	120 722,00 €	120 722,00 €	60 973,60 €	60 973,60 €	- €
EMPRUNT - 17								
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>396 952,28 €</b>	<b>325 033,75 €</b>	<b>120 722,00 €</b>	<b>120 722,00 €</b>	<b>60 973,60 €</b>	<b>60 973,60 €</b>	<b>- €</b>